

Culture et développement durable. Quels enjeux pour l'analyse argumentative des cyberdiscours?

par *Francesco Attruia*

Introduction

Le plaisir intellectuel qui émane de la réflexion linguistique envisagée à la croisée des notions, fort débattues, de culture et de nouvelles technologies se heurte aussitôt à deux sortes d'obstacles. Le premier, d'ordre historique et épistémologique, est foncièrement lié aux multiples enjeux que la notion de culture implique dans l'univers hétéroclite des sciences humaines et sociales. Le second réside, en revanche, dans le flou terminologique qui entoure le syntagme "nouvelles technologies" du fait de son extension à bien des domaines. Il en résulte un fort degré de généralisation en discours alors que prise *stricto sensu*, l'expression renvoie plus précisément aux technologies de l'information et de la communication (NTIC). Ceci dit, il nous a paru pertinent de sonder un terrain commun à ces trois problématiques, terrain que nous avons trouvé dans les champs vastes et fertiles de l'argumentation et de l'analyse du discours (AD)¹.

Dans cet article, il s'agit plus exactement d'étudier les cyberdiscours portant sur le débat toujours vif autour du développement durable. Notre objectif est de proposer une analyse argumentative d'un point de vue énonciatif, que nous estimons particulièrement pertinent parmi d'autres approches possibles (textuelle, interactionnelle, stylistique etc.). Nous nous attachons, en effet, à examiner l'attitude énonciative des animateurs des weblogs francophones afin d'en révéler l'arrière-plan argumentatif, ce dernier étant censé développer chez les lecteurs une conscience, voire une culture du développement durable. Plusieurs dimensions de l'analyse linguistique sont ici sollicitées: la pragmatique, la linguistique énonciative, notamment les questions de prise en charge et d'imputation des points de vue, le dialogisme et la théorie de la polyphonie énonciative. Loin de vouloir esquisser un cadre théorique exhaustif de toutes ces dimensions, nous tâcherons de nous en servir dans l'exploration de notre *corpus*. L'importance que nous accordons dans cet article à la matérialité discursive² témoigne, en outre, de l'intérêt que l'on

peut avoir à situer les faits de langue dans leurs contextes socio-historiques de production.

I

De la culture “du” et “dans le” développement durable

En 1987, la Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement se charge de rédiger son rapport, plus généralement connu sous le nom de “rapport Brundtland”, qui, de fait, introduit la notion de développement durable. Soucieux d'une croissance économique responsable fondée sur l'«équité sociale entre les générations», le rapport met l'accent sur un nouveau modèle de développement qui «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs». Dès lors, la notion a fait preuve d'une remarquable tendance évolutive, se traduisant par de multiples acceptions ainsi que, sur le plan opérationnel, par des stratégies programmatiques très variées. Toujours est-il que le “pilier” culturel du développement durable apparaît tardivement, lors du sommet de Johannesburg (2002). À cette occasion, les géographes déclenchent une polémique sur l'extension sémantique dont la formule³ a fait l'objet pendant les travaux du sommet et sur la supposée perte de sens que cette extension aurait vraisemblablement produite⁴.

L'irruption du culturel dans le développement durable est en quelque sorte redevable à une représentation actualisée de l'avenir des générations futures sur lequel le rapport de 1987 avait si rigoureusement insisté. S'il est vrai que, durant ces dernières décennies, les politiques internationales ont préfiguré des mesures tous azimuts pour favoriser l'insertion de la culture *dans* le développement durable⁵, il n'en reste pas moins que l'un des enjeux prioritaires de la démocratie participative, principe promu au rang de socle du développement durable, consiste actuellement dans la mise au point de stratégies ciblées aptes à favoriser l'essor d'une conscience collective axée sur des sentiments communs et des valeurs partagées, bref d'une culture *du* développement durable. Pour ce faire, il est impératif que tous les acteurs impliqués, les citoyens notamment, soient conscients de la responsabilité (voire de l'engagement) qui leur est demandée. C'est dans ce cadre de responsabilité collective que nous inscrivons la notion de culture dont on ne saurait ici rendre compte, faute de temps, ni de la nature extrêmement polysémique, ni de l'évolution sémantique dont elle a fait l'objet au fil des siècles⁶.

On se contentera de retenir pour notre analyse de *corpus* deux des quatre acceptions figurant dans le Petit Robert 2007 *ad vocem* CULTURE: «I. PAR EXT. Ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement → connaissance, éducation, formation, instruction, savoir; [...] 3. DIDACT. Ensemble des formes acquises de comportement dans les sociétés humaines → culturel». Ces deux définitions nous paraissent pertinentes sur les plans aussi bien savant que pédagogique. Il s'agit au juste d'observer comment les usagers mobilisent leurs connaissances en matière de développement durable et dans quelle mesure ces connaissances s'appuient sur un savoir doxique. Quant au comportement, il faut pouvoir s'interroger non seulement sur les attitudes qui font les bons gestes, mais aussi sur les mesures que les institutions locales sont censées adopter pour octroyer aux citoyens le droit/devoir de participer à l'action collective et, ainsi, de contribuer au bien commun. Jean Simonneaux⁷ remarque que:

Un futur citoyen n'est pas seulement responsable des actions personnelles, il doit être apte à participer aux décisions publiques, apte à s'engager dans l'élaboration d'une société "durable", ce qui nécessite des connaissances, des valeurs et une aptitude à vivre ensemble⁸.

Ce système de valeurs et de connaissances circule, bien évidemment, à l'intérieur de formations discursives dans lesquelles interviennent et se structurent à leur tour plusieurs pratiques. Les discours du Web, dont nous allons maintenant développer l'analyse, n'en sont qu'un exemple parmi beaucoup d'autres.

2

Les cyberdiscours autour du développement durable: une piste pour l'analyse argumentative

Depuis que la formule a fait son apparition⁹, le développement durable et les notions qui lui sont corrélées (commerce équitable, énergies renouvelables, réchauffement climatique, consommation responsable, sauvegarde de la biodiversité etc.) ont été vite absorbés par le Web, aboutissant dans bien des cas à la création de blogs thématiques et de forums de discussion. Aussi, si dans ces dernières années ces espaces interactifs foisonnent, c'est en raison des enjeux politiques et socio-économiques que le développement durable soulève au sein de la société contempo-

raîne. Remarque banale. Néanmoins, lorsque l'on se situe dans une perspective d'analyse du discours, on comprend plus aisément comment ces enjeux se construisent concrètement, le discours étant la «matière constitutive du réel politique et social»¹⁰.

Face à ce constat, la notion de pratique discursive prend des contours plus nets, renvoyant non plus à l'activité verbale d'un énonciateur, mais à l'idée de discours comme «forme d'action sur le monde en prise essentielle sur des rapports de force sociaux»¹¹. Le discours résulte ainsi historiquement et socialement situé (tel locuteur à telle époque et dans telle situation) et demeure l'objet premier de l'investigation¹². L'importance que l'objet "discours" revêt dans cette étude détourne ainsi notre regard des représentations que les blogueurs se font du développement durable. Dans notre perspective, en effet, ces représentations ne nous intéressent que dans la mesure où elles nous informent sur la façon dont les locuteurs/énonciateurs construisent, par le discours et à travers les moyens que leur offre la langue, un espace à la fois culturel et social.

De même, il nous importe d'analyser comment l'argumentation se met en œuvre dans cet espace ou, en d'autres mots, comment la parole tente, sous plusieurs formes, d'agir sur autrui. Pour ce faire, la piste que nous proposons, on l'a dit, est celle énonciative. Suivant la théorie de l'argumentation dans le discours¹³, nous inscrivons les blogs de notre *corpus* dans les discours à dimension argumentative qui, même sans vouloir emporter l'adhésion sur une thèse par un projet avoué de persuasion (visée), orientent le regard de l'interlocuteur, lui faisant partager des opinions et des points de vue¹⁴. Cette conception "graduée" de l'argumentation repose sur le postulat selon lequel «toute parole est nécessairement argumentative»¹⁵ et que «dans la relation intersubjective, la parole efficace n'est pas seulement celle qui manipule l'autre, elle est aussi celle qui met en commun le raisonnement et le questionnement»¹⁶.

Si l'on fait abstraction des blogs animés par un souci de militantisme avoué, on verra que la majorité des blogueurs se garde bien de se livrer à des plaidoiries finalisées à la manipulation. Dans certains cas, ils ouvrent même les colonnes de leurs blogs aux lecteurs de sorte que la contribution de ces derniers ne s'épuise pas dans leur réaction aux billets écrits par le "titulaire"¹⁷. C'est ce qu'on lit, par exemple, dans la fiche de présentation du blog *Consommer durable* (<http://www.consommerdurable.com/>):

(1) Consommer Durable. Un blog collaboratif à votre écoute, pour:
Partager vos idées, raconter une expérience innovante, obtenir une réponse à vos questions pratiques sur le développement durable et la consommation responsable.

Nous renonçons, pour cette raison, à traiter les blogs à l'instar des pages personnelles, et cela en dépit des nombreux points que ces deux genres du Web ont en commun. Comme le remarquent Valérie Beaudouin, Serge Fleury et Marie Pasquier¹⁸, «l'adjectif "personnel" dans "page personnelle" sous-entend que l'instance d'énonciation est un individu et que le contenu lui-même renvoie à la personne»¹⁹. Dans les pages personnelles, donc, il y a bien cette juxtaposition entre énonciateur et locuteur²⁰ que certaines pages de Benveniste laissent entrevoir. Alain Rabatel²¹ remarque, en effet, que chez lui le locuteur apparaît comme «origine des repérages utiles pour l'étude des mécanismes d'embrayage, mais encore comme source du mécanisme énonciatif en tant que tel»²². Or, une fois mis de côté les blogs à vocation "intime" dans lesquels le niveau d'autoreprésentation est *grosso modo* analogue à celui des pages personnelles, les blogs de notre *corpus* sont, bien au contraire, révélateurs de dialogisme et foyers potentiels de polyphonie (aussi bien interne qu'externe). Pour comprendre cela, nous retenons la position de Ducrot²³ pour qui «l'énonciateur est au locuteur ce que le personnage est à l'auteur»²⁴. Par cette équivalence, Ducrot opère une dissociation radicale entre celui qui est responsable de l'énoncé (le locuteur) et l'instance qui est à la source d'un point de vue (l'énonciateur)²⁵. Comme l'auteur le fait avec ses personnages, le locuteur façonne des énonciateurs dont il organise les points de vue et choisit, dans un deuxième temps, de se positionner à l'égard de l'un ou de l'autre, ou, en l'occurrence, de s'y abstenir. Voyons l'exemple (2) tiré du blog *La buvette des alpages*, disponible en ligne sur (<http://www.buvettedesalpages.be/>):

(2) Une fois de plus, un bel exemple des cas que l'on rencontre quand on suit la chasse en France. Du côté des chasseurs, c'est le silence. J'espère qu'ils ont pris la plaque de la voiture. On est le 10 février. Il y a eu trois chasseurs morts le week-end dernier²⁶, 25 cette année. Certains vont dire que l'année n'est pas si mauvaise, que c'est moins que d'habitude; question de point de vue. Il a pensé quoi le chien fidèle, juste avant? Et le chasseur: 7 mois de croquettes d'épargné? C'est le côté "économie" du Développement Durable... (10/02/2010).

Après avoir rapporté un article paru sur www.Ladepeche.fr portant sur l'exécution brutale d'un chien de chasse de la part de son patron, le blogueur clôt son billet sur une suite d'énoncés dont il est responsable en tant que locuteur, mais qu'il ne prend pas tout en charge. En effet, la prise en charge ne concerne que les contenus propositionnels que «le locuteur/énonciateur premier (L1/E1) assume pour son propre compte parce

qu'il les juge vrais»²⁷. Dans notre exemple, en revanche, le locuteur ne fait que mettre en scène des instances énonciatives plurielles porteuses de points de vue auxquels il n'attribue aucune valeur de vérité ou sur lesquels il ne dit rien, en tout cas. S'interrogeant sur les représentations mentales du chasseur autour de son acte meurtrier, le locuteur fait ressortir la voix d'un énonciateur second (E2) qui est supposé avoir pris en charge antérieurement le point de vue associé au contenu (le profit économique à long terme tiré de cette mort)²⁸. On est bien là en présence d'une forme particulière de prise en charge que Rabatel qualifie de pré-supposée, ou à responsabilité limitée du fait de l'imputation du point de vue à E2 de la part du locuteur. Ensuite, le locuteur prend en compte²⁹, sans, pour autant, le prendre en charge, le point de vue imputé à E2 et, finalement, il s'y positionne en marquant le désaccord par le tour ironique qui achève le billet. Mais le locuteur va plus loin dans ses intentions arrivant même à imputer un point de vue préfiguré (*l'année n'est pas si mauvaise*), c'est-à-dire un point de vue dont la prise en charge par E2 est renvoyée à un futur plus ou moins éloigné du présent de l'énonciation. Dans la mesure où, dans le premier cas, l'instance énonciative à laquelle est imputé le point de vue était bien identifiable dans la personne du chasseur, elle reste indéterminée dans l'autre comme le suggère le pronom indéfini *certain*, indice que la source du point de vue est bien une entité collective indistincte. La prise en compte du locuteur ne se fait pas attendre; cependant, au lieu de marquer le désaccord, elle vise maintenant à désasserter, c'est-à-dire à prendre ses distances, ici polémiqument, avec un contenu asserté au préalable (*certain vont dire que...*). L'énoncé suivant le contenu asserté (*question de point de vue*) est, en effet, une réponse distanciée (désassertion) qui laisse entendre que du point de vue du locuteur/énonciateur, 3 morts par accidents de chasse en une semaine et 25 morts depuis le début 2009 constituent une donnée importante alors que cette même donnée paraît quasiment négligeable dans la perspective de l'instance énonciative à laquelle le point de vue est imputé. Quant au désaccord exprimé par le tour ironique final (*C'est le côté "économie" du Développement Durable...*), il fait écho en quelque sorte à l'effet produit tout au début du billet par l'adjectif épithète "bel" placé devant le nom. Toujours dans son «esquisse d'une théorie polyphonique de l'énonciation», Ducrot expose l'exemple de l'ironie pour revenir sur la disjonction entre locuteur et énonciateur. S'appuyant sur un fondement absurde, le point de vue associé au *dictum* n'est pas pris en charge par le locuteur qui, pourtant, le met en mots³⁰. De plus, l'ironie se

présente ici sous la forme d'un tour humoristique; cela implique que le locuteur ne saurait attribuer à aucune des instances énonciatives repérables dans le contexte l'idée d'un modèle malsain de développement durable qui ferait face à des soucis d'économie de façon si brutale. Ce propos intolérable, que le locuteur se garde bien de valider comme vrai (i.e. de le prendre en charge), plane, en suspens, sur le texte; cependant, n'étant pas supporté, il demeure vulnérable. L'effet énonciatif qui en résulte est bien décrit par Ducrot.

Présenté comme le responsable d'une énonciation où les points de vue ne sont attribués à personne, le locuteur semble alors extérieur à la situation de discours: défini par la simple distance qu'il établit entre lui-même et sa parole, il se place hors contexte et y gagne une apparence de détachement et de désinvolture³¹.

On peut sans doute imaginer combien s'avère efficace sur le plan argumentatif l'imputation d'un point de vue que le locuteur instrumentalise à son profit, même sans viser à gagner l'adhésion par un projet prémédité. Dans le même ordre d'idées, on ne saurait nier l'amélioration du rendement de l'énoncé final résultant de la valorisation, par le tour ironique, d'une réalité exécrationnelle (on est là sur un plan strictement pragmatique). Certes, nous ne pouvons que nous limiter à constater l'existence d'un arrière-plan argumentatif sans, pour autant, prétendre prouver ou prévoir les effets perlocutoires que de telles attitudes, ou mieux de tels actes, produisent chez les visiteurs du blog³². Les questions de l'imputation et de la prise en charge des points de vue, que nous venons de discuter, ont fait récemment l'objet d'études visant à leur conférer un plus fort degré d'autonomie en linguistique à l'instar de notions voisines, telles que modalisation, évidentialité etc., qui occupent une position déjà mieux définie au sein des théories de l'énonciation. Jusqu'à présent, elles n'ont occupé qu'une place marginale étant, parfois, employées sans aucun sens précis ou, à la limite, intégrées à des paradigmes énonciatifs relativement stables, comme celui de la polyphonie (notamment à la ScaPoLine³³ qui la reformule en termes de responsabilité). Nous avons déjà pu tester dans notre exemple, sans pourtant l'aborder de front, le surgissement à l'intérieur d'un texte de discours qui interagissent avec d'autres.

Dans notre proposition pour l'analyse argumentative, la polyphonie énonciative s'avère intéressante dans la mesure où elle est envisagée, hors de toute abstraction, comme un fait de discours. Nous retenons, pour les deux exemples qui suivent, la thèse de Laurent Perrin³⁴ qui, une fois reprise la différence cernée par la ScaPoLine entre polyphonie interne

et externe, distingue à son tour les polyphonies externes associées à la voix – exemple (3) – de celles qui sont associées au point de vue – exemple (4). Les premières «impliquent une forme de citation directe ou apparentée [alors que les autres] impliquent en revanche une reformulation de ce qui est censé avoir été dit ou cogité par ailleurs»³⁵.

(3) Il y a 2 semaines dans l'amphithéâtre de l'Unesco, M. Borloo présentait ses vœux et remerciait son équipe [...]. Après quoi, il adouba selon ses termes: «le meilleur documentaire que l'Homme n'ait jamais fait». *Ecolo info* [<http://ecoloinfo.com/>] (27/01/2010).

(4) Des chasseurs et une partie des éleveurs ont d'ores et déjà prévu de manifester leur soutien au braconnier, démontrant ainsi leur plus complet mépris des lois. Même s'ils ne sont pas représentatifs de la majorité de leurs "corporations", ces groupuscules jettent le discrédit sur leur population. Cette manœuvre d'intimidation ne doit pas empêcher le tribunal de rendre la justice et d'appliquer une peine exemplaire. *La buvette des alpages* [<http://www.buvettesdesalpages.be/>] (13/02/2010).

Dans l'exemple (3), le repérage de «l'instance discursive étrangère»³⁶ au locuteur est immédiat et il s'agit bien de la voix de M. Borloo, signalée, entre autres, par la présence des guillemets. Dans (4), en revanche, l'énoncé ne fait entendre aucune voix. Ce dont il est question ici est plutôt le point de vue des défenseurs du braconnier (il s'agit du braconnage d'une louve) censés se constituer en groupes de manifestants. Le locuteur, pour sa part, reformule ce point de vue en qualifiant la bande de "groupuscule"³⁷. Les faits de polyphonie tels qu'ils apparaissent dans les exemples que nous venons d'exposer, sont régulièrement attestés dans un genre du Web comme les blogs dans lequel l'unicité du sujet parlant est constamment mise en cause du fait de la relation que le locuteur, par sa parole, établit, d'une part, avec ses lecteurs et, d'autre part, avec les altérités internes et externes qui le traversent. Au-delà de l'analyse éminemment énonciative à des fins argumentatives, il importe également de souligner dans (4) un bon exemple d'argumentation sur la personne (*argumentum ad personam*), qui se démarque de l'argumentation *ad hominem* proprement dite. Il s'agit, en effet, d'une attaque personnelle (l'appellatif "groupuscule" étant, en quelque sorte, une insulte) visant à disqualifier non seulement le point de vue des manifestants, mais également, et surtout, le groupe en tant que tel en soulignant notamment les effets délétères de leur conduite, leur mépris des lois et le discrédit qu'ils jet-

tent sur la population. De plus, l'intention de manifester est présentée comme une tentative d'intimidation de la part de groupes minoritaires qui, malgré leur soutien, ne sauront pour autant soustraire le braconnier à ses responsabilités. Ce dernier énoncé contient déjà, au niveau argumentatif, une propriété transitoire qui permet au blogueur d'enchaîner sur un passage essentiel de l'article (exemple 5):

(5) Il est inadmissible que les cas de braconnage de grands prédateurs ne soient pas punis en France. La plupart du temps, les plaintes sont classées sans suite, les auteurs de ces infractions sont relaxés ou ne se voient infliger que des peines ridicules sans pouvoir dissuasif envers d'éventuels candidats au braconnage. Faut-il rappeler que les ours, loups et lynx sont des espèces en danger, protégés par la loi française et européenne!? (*Ibid.*).

Ce passage s'ouvre sur un constat, «les cas de braconnage de grands prédateurs ne sont pas punis en France», auquel fait écho l'énoncé conclusion. L'écart entre la prémisse, qui prépare l'auditoire par un choix lexical axiologique (“inadmissible” est, de fait, porteur d'un jugement de valeur), et la question conclusive est, en vérité, un écart entre forme et substance (la loi française qui protège les espèces en danger existe, mais elle n'est pas appliquée). Entre les deux, le blogueur enchaîne plusieurs arguments qui, dans ce cas particulier, selon le schéma prototypique de l'argumentation³⁸, s'appuient sur un travail d'accréditation portant principalement sur l'illustration d'exemples et d'anecdotes empiriquement observés (les plaintes sont classées sans suite, les peines sont ridicules etc.).

Au niveau strictement argumentatif, ce que nous venons de remarquer pour les exemples (4) et (5) ne saurait s'appliquer à l'exemple (2). Les phénomènes d'hétérogénéité énonciative dont il était question *supra* impliquent une différente façon de gagner l'adhésion ou, dans notre cas, de réorienter des points de vue, qui s'éloigne du schéma argumentatif traditionnel. L'intégration du contre-discours argumentatif de l'autre dans le discours pseudo-monologique du blogueur sert, en effet, à mettre en évidence les points de faiblesse des positions contraires et, par ce biais, à multiplier les possibilités que ces positions soient rejetées. Ce qui manque à cet exemple est, sans doute, le travail de clarification qui généralement devrait faire suite à ce genre d'argumentation où l'argumentateur s'appuie sur les discours de l'autre. Comme on peut bien le constater, cet exemple accorde une place importante à l'implicite; ce faisant, les lois de passage et l'énoncé conclusion ne sont pas clairement repérés. Ce qui ne passe pas inaperçu est, en revanche, le choix lexical à valeur pa-

thémique tel que l'adjectif "fidèle" postposé à "chien", censé créer un sentiment de pitié chez l'auditoire. Mais, pensons également à "juste avant" qui évoque les instants avant la suppression injustifiée du chien et, encore, à la rupture syntaxique qui fait que cet élément, isolé du reste de l'énoncé, soit, par ce décrochage, emphatisé.

Remarques conclusives

Dans cette étude, nous nous sommes limités à cerner quelques aspects de la problématique du développement durable telle qu'on peut l'appréhender à travers un examen des discours du Web. L'accent a été mis notamment sur les discours circulant dans la blogosphère francophone afin de tester quelques-unes des multiples pistes qui permettent de mener à bien une analyse argumentative des cyberdiscours. On ne s'attardera pas à discuter, dans ces conclusions, les raisons qui ont amené à retenir la piste énonciative. Il importe plutôt de souligner la dissociation qui a été faite entre énonciation et problématique argumentative de l'*ethos* dont les chemins se croisent tout le temps, dans les travaux aussi bien en sciences du langage qu'en communication, en raison des nombreuses imbrications qui les allient.

Et en effet, sauf dans quelques cas où la tentation de nous appuyer sur l'analyse du contenu a été forte (ce qui n'a pas été fait), notre attention n'a jamais été absorbée par la façon dont le blogueur construit son image par le discours (ethos discursif), ou retravaille les représentations préalables (prédiscursif). Dans ces conditions, nous avons pu écarter de notre analyse les pages personnelles, privilégiant plutôt les blogs, notamment ceux qui présentaient une vocation autre que la simple autoreprésentation de son auteur. Inscrire les blogs dans les discours à dimension argumentative, telle qu'elle est théorisée dans le modèle de l'argumentation dans le discours, nous a permis d'attaquer frontalement l'idée de l'existence au sein du discours d'un arrière-plan argumentatif qui véhiculerait des opinions et des points de vue partagés et non pas imposés.

Voilà pourquoi les faits d'imputation des points de vue et de prise en charge n'ont jamais été qualifiés ici de stratégies, préférant parler plutôt d'"attitudes", terme relativement plus neutre. Dans un deuxième temps, nous nous sommes attachés à analyser les exemples d'un point de vue traditionnellement argumentatif, en faisant appel, d'une part, à la typologie des arguments et, d'autre part, au rôle que la démonstration par l'illustration joue dans l'entreprise argumentative. Un seul regret: ne pas avoir

pu explorer la dimension interactionnelle propre à ce genre du Web dans lequel le blogueur et ses commentateurs interagissent continuellement dans un rapport d'influence mutuelle.

Notes

1. Un modèle théorique récent propose d'inscrire l'argumentation dans le discours (R. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, A. Colin, Paris 2006). Il s'agit, pourtant, d'une approche qui ne fait pas encore l'unanimité. Ceci s'explique par le refus de certains linguistes d'envisager l'argumentation linguistique dans ses rapports avec l'argumentation rhétorique; cfr. notamment O. Ducrot, *Argumentation rhétorique et argumentation linguistique*, dans M. Doury, S. Moirand (éds.), *L'argumentation aujourd'hui. Positions théoriques en confrontation*, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris 2004. Plus précisément, cette théorie de l'argumentation dans le discours prend ses distances avec le modèle élaboré par Anscombe et Ducrot dans lequel l'argumentation est envisagée comme un fait de langue uniquement, centré sur une théorie des enchaînements d'énoncés (argument-conclusion) dont les liens sont assurés par des connecteurs ou des *topoi*. Pour cela, cfr. J.-C. Anscombe, O. Ducrot, *L'argumentation dans la langue*, Mardaga, Bruxelles 1983.

2. On indique par cette expression la langue en tant que «lieu matériel où se réalisent les effets de sens». Sonia Branca-Rosoff rapporte cette définition de Michel Pêcheux dans la notice qu'elle rédige pour le *Dictionnaire d'analyse du discours* de P. Charaudeau et D. Maingueneau, soulignant notamment le fait que la matérialité discursive se situe à la «frontière entre linguistique et discours». Notre opinion rejoint l'idée, aujourd'hui largement admise, que tout travail en argumentation qui se réclame ouvertement des sciences du langage ne peut faire abstraction de la façon dont les stratégies argumentatives sont mises en mots dans et par la langue.

3. Cfr. A. Krieg-Planque, *La notion de "formule" en analyse du discours. Cadre théorique et méthodologique*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon 2009. On se reporte notamment au chapitre 4 consacré aux propriétés de la formule parmi lesquelles figure son caractère polémique.

4. Cfr. A. Jégou, *Les géographes français face au développement durable*, dans "L'information géographique", 71, 2007, pp. 6-18.

5. On se réfère notamment à l'Agenda 21 de la culture qui a vu le jour en mai 2004, à Barcelone, lors du Forum universel des cultures. Bien que dans le texte de l'Agenda 21 la formule ne soit pas systématiquement précédée par la préposition *dans*, le rapport n. 4 (en anglais) de la documentation officielle revient à plusieurs reprises sur la nécessité d'une intégration «of culture in(to) sustainable development» dont nous avons relevé 14 occurrences. Les signataires de l'accord ont travaillé pour que la perspective interculturelle, visant à promouvoir le dialogue entre les cultures et faisant de la diversité une ressource, ait droit de cité *dans* les politiques publiques aussi bien à l'échelle globale que locale.

6. On pourra se reporter pour cela aux premiers chapitres du volume de D. Cuhe, *La notion de culture dans les sciences sociales*, La Découverte, Paris 2001.

7. J. Simonneaux, *Pour aller au-delà des «petits gestes»*, dans "Cahiers pédagogiques", 478, 2010, pp. 13-5.

8. *Ivi*, p. 14.

9. Cfr. *supra*.

10. A. Krieg-Planque, *Travailler les discours dans la pluridisciplinarité. Exemples d'une "manière de faire" en analyse du discours*, dans S. Bonnafous, M. Temmar (éds.), *Analyse du discours et sciences humaines et sociales*, Ophrys, Paris 2007, p. 57.

11. D. Maingueneau, dans P. Charaudeau, D. Maingueneau (dirs.), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Seuil, Paris 2002, p. 458.

12. Cfr. A. Krieg-Planque, "Formules" et "lieux discursifs": propositions pour l'analyse du discours politique, dans "Semen", 21, 2006, pp. 19-47. Dans cette étude, l'auteur souligne maintes fois la nécessité de ne pas limiter l'analyse du discours à une "méthode" qui se réduirait dans les mains des chercheurs à une sorte de "boîte à outils" pour décrire des objets autres que les discours. Ce faisant, elle revendique la primauté à accorder au discours comme objet visé par la recherche.

13. Cfr. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, cit.

14. Le choix d'insérer certaines typologies de blogs parmi les discours à dimension argumentative s'explique également par le rapprochement de ce genre d'écriture avec le style journalistique; les billets, en effet, se présentent souvent sous la forme d'articles ou de reportages, bien que dispensés des contraintes déontologiques qui investissent, en revanche, les écrits de presse.

15. C. Plantin, *L'argumentation*, coll. "Mémo", Seuil, Paris 1984, p. 18. Déjà chez Benveniste: «Il faut entendre discours dans sa plus large extension: toute énonciation supposant un locuteur et un auditeur, et chez ce premier l'intention d'influencer l'autre en quelque manière». Cfr. É. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, vol. 1, Gallimard, Paris 1966, pp. 241-2.

16. Amossy, *L'argumentation dans le discours*, cit., p. 3.

17. Nous utilisons ce terme faute de mieux, étant le titulaire celui qui, de fait, occupe la plate-forme d'hébergement du blog. Corrélativement, nous écartons aussi bien "propriétaire" que "modérateur", le premier étant trop vague alors que le deuxième ne représente qu'une des modalités possibles par lesquelles le blogueur peut gérer les contenus apportés à son blog par un tiers.

18. V. Beaudouin, S. Fleury, M. Pasquier, *Les pages personnelles comme terrain d'expérimentation*, dans F. Mourlhon-Dallies, F. Rakotonoelina, S. Reboul-Touré (éds.), *Les discours de l'Internet: nouveaux corpus, nouveaux modèles?*, Les Carnets du Cediscor 8, Presses Sorbonne Nouvelle, Paris 2004.

19. Ivi, p. 150.

20. Sans pour autant exclure que plusieurs instances discursives puissent émaner du même locuteur (polyphonie interne).

21. A. Rabatel, *La part de l'énonciateur dans la construction interactionnelle des points de vue*, dans "Marges linguistiques", 9, 2005, pp. 115-36.

22. Ivi, p. 115.

23. O. Ducrot, *Le dire et le dit*, Minuit, Paris 1984.

24. Ivi, p. 205.

25. La notion d'énonciateur telle que Ducrot l'exposait en 1984, et que nous reprenons dans cette étude, a été récemment remaniée dans un article coécrit avec Marion Carel dans lequel l'auteur propose une réactualisation de la théorie de la polyphonie esquissée dans *Le dire et le dit*. L'énonciateur y figure dans sa nouvelle veste de garant de contenus alors que l'idée de l'instance source d'un contenu ou d'un point de vue est rejetée comme lecture inexacte des idées originelles de sa théorie de la polyphonie. Pour cela, cfr. M. Carel, O. Ducrot, *Mise au point sur la polyphonie*, dans "Langue française", 164, 2009, pp. 33-44.

26. Le lien hypertextuel (souligné dans l'exemple) renvoie à un autre billet portant sur les chasseurs morts par accidents de chasse en 2009.

27. A. Rabatel, *Prise en charge et imputation, ou la prise en charge à responsabilité limitée...*, dans "Langue française", 162, 2009, p. 71.

28. On pourrait y opposer l'objection que le locuteur, par l'interrogation, ne fait que formuler une hypothèse, peu probante, sur la supposée prise en charge du point de vue dans un autre lieu et dans un temps antérieur à l'énonciation effective. Pour autant, dans cet exemple, il importe d'observer le mécanisme de l'imputation quel que soit le bien-fondé de cette hypothèse.

29. Le fait d'intégrer le point de vue à son propre discours (*prise en compte*) n'implique pas corrélativement que ce point de vue soit pris en charge. La notion est de Roulet.



CULTURE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

30. L'accentuation du mot "économie" réalisée à l'écrit par les guillemets permet d'interpréter l'ironie alors qu'à l'oral cela se traduirait sans doute par une hésitation ou sur le plan suprasegmental par une variation montante de la courbe intonative.

31. Ducrot, *Argumentation rhétorique et argumentation linguistique*, cit., p. 213.

32. Ce qui revient à dire comment cet arrière-plan argumentatif permet aux lecteurs des blogs d'acquérir une culture du développement durable qui se traduise effectivement par des actes concrets.

33. Théorie SCandinave de la POLyphonie LINguistiqueE.

34. L. Perrin, *La voix et le point de vue comme formes polyphoniques externes, le cas de la négation*, dans "Langue française", 164, 2009, pp. 61-80.

35. Ivi, p. 66.

36. *Ibid.*

37. Il importe également de souligner que la reformulation de ce point de vue est ici précédée par un autre tour ironique signalé, cette fois-ci, par des guillemets accompagnés d'une double exclamation. Ce faisant, le blogueur met en cause la possibilité que des braconniers puissent être représentés par des corporations ayant un statut juridique reconnu par la loi.

38. Cfr. Plantin, *L'argumentation*, cit.



